

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

AMENDEMENT

N ° AS106

présenté par

M. Descoeur, M. Cinieri, Mme Frédérique Meunier, M. Viry, Mme Dalloz,
Mme Alexandra Martin, M. Ray, M. Boucard, M. Taite, Mme Anthoine, M. Bourgeaux, M. Bony,
M. Dive, M. Dubois, M. Vatin, Mme Petex-Levet et M. Forissier

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.